

La réforme de l'armée doit franchir une nouvelle étape !

Pour une réforme qualitative et quantitative de l'armée au lieu de simples adaptations ponctuelles

Papier de position du PS Suisse

Introduction : le PS exige qu'on agisse rapidement. Une réforme en profondeur de l'armée est indispensable

Lors de la session parlementaire du printemps 2005 et pour la première fois dans l'histoire, les Chambres fédérales ont rejeté un programme d'armement. Les raisons de ce refus sont bien plus profondes que ce que laisseraient entendre les personnes qui parlent de manière superficielle d'une alliance contre-nature entre antimilitaristes et patriotes. En fait, il manque une stratégie permettant d'établir sur quelles perspectives de risques se base l'armée suisse à terme, dans une époque où la défense nationale traditionnelle n'offre plus un scénario crédible. À l'évidence, contrairement à ce que l'on avait envisagé, la passage à «Armée XXI» se révèle être une voie en cul de sac. Certes, le Parlement fédéral a nettement écarté les oppositions de droite à «Armée XXI» et le PS a créé les majorités en cette matière. Le PS n'a cependant pas donné de recommandation pour la votation populaire sur cet objet, car, si la réforme soumise au vote populaire allait bien dans le bon sens en proposant une politique de sécurité par la coopération, en revanche, elle restait bien timorée s'agissant du désarmement et des restructurations.

Aujourd'hui, le PS se trouve conforté dans sa critique d'alors. «Armée XXI» n'est pas suffisamment axée sur les exigences actuelles et prévisibles d'une politique de sécurité : cette réforme ne s'appuie pas sur un concept de sécurité fondé sur les risques. En plus, elle exige plus de moyens que ceux qui sont censés être mis à sa disposition. On en voit d'ailleurs déjà les effets aujourd'hui: la mission et l'objectif d'«Armée XXI» sont presque irréalisables. Le travail des militaires professionnels doit subir l'absence d'une orientation claire et un manque en personnel. Les expériences faites à partir du nouveau modèle de formation préconisé par «Armée XXI» sont tout sauf encourageantes et ce ne sont pas les adaptations proposées le 11 mai 2005 par le Conseil fédéral qui vont changer les choses. La réduction des forces affectées à la défense militaire du pays au sens strict du terme ainsi que le renforcement des capacités en faveur des opérations de promotion de la paix de l'ONU et de l'OSCE sont insuffisantes, si l'on renonce à traiter la question des effectifs pléthoriques de l'armée dans son ensemble. Le PS s'oppose à la stratégie du Conseil fédéral qui privilégie la fuite en avant dans le domaine du soutien aux autorités civiles et autres engagements subsidiaires, où des troupes toujours trop nombreuses seront appelés à assumer des missions pour lesquelles l'armée n'est pas faite.

D'ailleurs, le programme d'armement 2004 est l'exemple même de l'absence actuelle de tout concept de politique de sécurité: un programme sans priorités établies d'après les risques. Depuis longtemps déjà, la politique des finances a pris le pas

sur la politique de sécurité. Il est évident pour le PS que l'évolution de l'armée ne peut être déterminée exclusivement à partir de prescriptions découlant de la politique des finances et des restes d'une politique de sécurité intérieure qui a échoué. Il s'avère donc urgent de mener un débat politique sur l'avenir de l'armée suisse. Le PS continue d'exiger globalement un désarmement et des restructurations de notre armée. La structure de l'armée, la doctrine, la formation, les stocks et les moyens financiers doivent se retrouver dans une relation politique appropriée.

Le présent document conceptuel tire ses racines des contributions passées du PS à la politique militaire de sécurité. Les premiers jalons dans cette direction sont les principes de base décidés à l'unanimité par le comité central du parti en 1998 s'agissant de la politique étrangère, de la politique de paix et de la politique de sécurité¹, de même que la publication du PS de juillet 2001 sur le renouvellement de la politique de paix et de sécurité à l'aube du 21^{ème} siècle². Ensuite ce fut la formulation de thèses que l'assemblée des délégué-e-s du PS approuva à une forte majorité le 8 décembre 2001, notamment l'abandon du service militaire obligatoire et l'introduction, pour le remplacer, d'un service militaire limité dans le temps et pour volontaires.³ Ces années passées ont vu se poursuivre les discussions au sein du parti sur les modèles possibles de recrutement. Le présent document renseigne sur l'ensemble de toutes les réflexions et distingue les éléments de politique de paix et de sécurité des propositions politiques concrètes qui en résultent. C'est en quelque sorte une offre faite au Conseil fédéral et au DDPS. Il serait indiqué qu'à l'avenir le PS, le PDC et le PRD collaborent pour développer une politique de paix et de sécurité, de manière à mettre un terme à la primauté actuelle de la politique des finances en cette matière.

A. Point de départ d'une politique de paix et de sécurité

A1. Il est urgent de désarmer et de convertir l'équipement militaire

Trois types de menaces déterminent aujourd'hui les discussions en matière de politique de sécurité : le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, la faillite d'états. On part du principe que les moyens militaires sont à même de contrer ces menaces. Or, cette assertion est trop sommaire à double titre: les analyses des menaces sont incomplètes et les moyens choisis pour y faire face ne sont pas adéquats. Une stratégie de paix qui se veut efficace doit étendre son champ de vision à l'ensemble des dangers qui mettent en péril la vie et le bien-être des êtres humains: la faim et la pauvreté, les inégalités économiques et les injustices politiques, les économies de la violence qui exacerbent les conflits, les persécutions et les migrations, les épidémies, le manque de ressources et les menaces environnementales. Ni la guerre ni l'armement ne sont à même de résoudre ces problèmes. Les efforts accomplis par la communauté des nations pour réaliser un monde plus équitable et sans tensions sont bien plus efficaces. Ceci implique en particulier qu'on écarte la violence comme moyen politique, qu'on renforce l'ONU, le droit inter-

1 PS suisse: « Pour une politique de paix et de sécurité efficace en tant qu'élément d'une politique extérieure solidaire ». Document adopté le 6 juin 1998 par le Comité central. Cf. aussi Peter Hug et Lutz Unterseher : Options de politique de sécurité et désarmement progressif (« Sicherheitspolitische Optionen und schrittweise Umrüstung. Expertise, Bern, Bonn: SP Schweiz 1997 »).

2 Contribution du PS au renouvellement de la politique de paix et de sécurité de la Suisse à l'aube du XXIème siècle, rendue publique lors d'une conférence de presse du Parti socialiste suisse le 30 juillet 2001 à Berne.

3 La politique de paix et de sécurité de la Suisse au début du 21ème siècle. Position adoptée le 8 décembre 2001 par l'Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse à Winterthur.

national et le soutien durable aux processus de paix. En matière de politique étrangère, la Suisse s'engage pour un système multilatéral axé sur les différents secteurs. Elle est loin devant s'agissant du classement des pays dans l'économie mondiale globalisée. Or, notre planète est un système interdépendant. Le bien-être, la sécurité et la démocratie en Europe et en Suisse dépendent de processus globaux. Il en résulte des implications multiples:

- *Cohérence entre politique étrangère et politique économique:* la politique commerciale et la politique migratoire de la Suisse doivent correspondre à ses objectifs en matière de politique étrangère – notamment avec les objectifs de promotion de la paix, de renforcement des droits humains, de lutte contre la pauvreté et de la protection globale de l'environnement.
- *Engagements internationaux:* en outre, la Suisse doit augmenter de manière significative ses contributions à la solidarité internationale à l'atteinte des objectifs du Millénaire de l'ONU («*Millenium Development Goals*») en consacrant notamment au moins 0,7% de son PIB à la coopération au développement.
- *Contributions aux missions de la communauté internationale des États pour promouvoir le paix:* après des conflits violents et aigus, la sécurité des populations civiles peut exiger des interventions militaires, qui sont alors un préalable à la reconstruction et aux réhabilitations, de même qu'à un développement durable au sens de la politique étrangère de la Suisse. La participation de la Suisse à ce type d'engagements peut accroître notre crédibilité en politique internationale et dans les organisations internationales. Il est en effet évident pour le PS que le développement durable, la paix et la sécurité sont dépendants les uns des autres.
- *Désarmement mondial et modification des équipements militaires:* les cinq membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU produisent le 80% des armements dans le monde. À eux seuls, les USA représentent les deux cinquièmes des dépenses militaires mondiales et les pays membres de l'Union européenne, le quart. Ceci occasionne au plan mondial, donc aussi dans les pays émergents, un accroissement des dépenses militaires. Compte tenu des paradoxes évidents que présente donc la politique de sécurité, la Suisse doit s'engager au sein de l'ONU en faveur d'une réduction des dépenses militaires au profit des actions de prévention durable des crises et de réparation des effets des conflits. En même temps, elle doit s'exprimer sans ambiguïté contre toute tentative de transformer des forces de frappe orientées jusqu'ici sur la défensive en des armées offensives et interventionnistes dans toutes les parties du monde. Il faut au contraire que les réformes des forces de frappe aient pour objectif de créer des troupes de la paix, rapidement mobilisables dans un concept moderne de *maintien de la paix* tel que l'ONU le demande.

A2. La promotion de la paix au plan international doit accomplir des tâches nouvelles

La paix exige d'abord la prévention des crises et le traitement civil des conflits. Toutefois, ces dernières années ont montré qu'il peut y avoir des situations où les moyens civils de règlement des conflits arrivent trop tard où sont mis en œuvre de manière illogique, de sorte que l'escalade de la violence ne peut être contenue que par des mesures militaires prises – en dernier recours – par la communauté des nations pour rétablir la paix.

La faillite d'États est un nouveau risque principal et mondial pour la sécurité. Dans le passé, dans la plupart des cas, l'intervention militaire de la communauté internationale paraissait inéluctable chaque fois que les structures d'un État souverain se dégradaient gravement. La faillite ou l'écroulement des États (*«failed states»*) en revanche se produit quand les structures sociales sont mises en péril par une série de divisions qui font que le monopole de la force, qui revient à l'État et à lui seul, n'est plus en mesure de s'exercer correctement ou n'existe simplement plus. Ce sont alors des milices privées et armées, des bandes organisées et incontrôlables ou encore des armées de mercenaires qui font basculer un État dans une économie de guerre désastreuse. Souvent, les conséquences qui en résultent sont les recours excessifs à la force à l'encontre des populations civiles, les catastrophes humanitaires et des atteintes importantes à l'ordre international. De tels cas impliquent que la communauté des États s'occupe de protéger les populations civiles et de maintenir l'équilibre global ou dans cette région du monde; c'est la seule manière d'agir pour aider à établir ou à rétablir un ordre étatique, tout en respectant de manière constructive les principes des structures gouvernementales internationales. Mais pour agir de manière vraiment durable en cette matière, seuls sont définitivement applicables les actions non violentes menées avec des moyens civils. De toute manière, il faut impérativement un mandat de l'ONU ou de l'OSCE pour pouvoir utiliser la force comme moyen ultime dans des conflits aigus.

Compte tenu de la globalisation et de l'interdépendance mondiale croissante, il est impossible de renoncer aux engagements de la communauté internationale dans les cas de faillite des États et pour assurer la bonne gouvernance des nations. Les expériences vécues dans les années 90 du siècle dernier montrent que tout écroulement d'un État ou tout éclatement de conflit armé peut déstabiliser l'ordre dans cette région du monde ou au plan international en général. Mais pour renforcer cet ordre, il faut agir au plan mondial et de manière efficace afin de relever les défis que constituent la lutte contre la pauvreté, contre les menaces écologiques et contre les violations des droits humains. Seules des structures étatiques suffisamment fortes peuvent servir de base à la sécurité, la paix et le développement durable. La faillite des États réduit à néant les efforts des nations du monde pour établir la sécurité des êtres humains et pour concrétiser les principes des droits fondamentaux. Les conséquences subies par les populations civiles sont effroyables; sans compter que l'écroulement des États peut aller jusqu'à entraîner de manière durable la mise en danger de notre propre sécurité. Il suffit de songer à la radicalisation des conflits sociaux et à l'affaiblissement du rayonnement et de la protection des organisations (humanitaires) internationales dans un contexte de violence non étatique durable, ou de songer également aux zones de repli que constituent les États faibles pour les réseaux du terrorisme international.

*Le maintien et la consolidation de la paix et la reconstruction de l'État («**peace and nation-building**») sont des tâches extrêmement complexes.* Il faut consentir de très gros efforts pour pouvoir assurer un engagement durable si dans un pays l'État s'est écroulé ou est en passe d'y arriver dans le contexte du maintien et de la consolidation de la paix et la reconstruction de l'État («**peace and nation-building**»). Mais il faut aussi reconnaître que les populations concernées sont à même de prendre en charge elles-mêmes la reconstruction de leur propre État et nation. Les structures étatiques dépendent de leur légitimité et de l'acceptation de leurs propres populations. Il faut se garder de surestimer le rôle que peuvent jouer les apports des acteurs extérieurs. Il n'existe pas non plus de solutions rapides, pas plus de reconstruction de l'État («**nation-building**») au rabais. Ce sont des processus de longue durée qui concernent des générations entières. Mener les choses de manière autoritaire conduit à l'échec, comme d'ailleurs le fait de mettre en place une «anarchie organisée», admise politiquement par les «seigneurs de la guerre» mais qui ne sont pas tenus responsables de leurs crimes. Même si jusqu'ici les succès en cette matière sont relatifs, il faut bien admettre cependant qu'une présence internationale semble offrir de meilleures perspectives s'agissant du mélange démocratique des plus subtils que constituent la promulgation d'une constitution d'État de droit, des élections libres, des aides financières, la reconstruction d'une économie et la sécurité militaire. Ceci permet en outre sur un plan international de faire assumer leurs responsabilités aux auteurs de violences, ce qui peut contribuer au processus de réhabilitation dans le pays.

*La faillite des États et la construction des nations («**nation-building**») forment un grand défi pour la communauté internationale.* En cas d'écroulement, les possibilités d'intervention de l'extérieur sont très limitées, si indispensables soient-elles pour protéger la population civile et pour sauvegarder les droits humains des risques qui les menacent. Les chances d'agir efficacement pour les acteurs extérieurs seront d'autant plus grandes qu'elles auront pu être mises en œuvre au début du processus de faillite d'un État. La Macédoine est un exemple positif en cette matière, malgré tous les problèmes qui subsistent encore. En revanche, si les structures étatiques se sont déjà en grande partie écroulées et si les tensions interethniques ont déjà franchi la frontière de la violence, la tâche de reconstruction d'une nation («**nation-building**») sera d'autant plus ardue. Dans ce type de cas, une stratégie bien ciblée implique impérativement la plus grande des cohérences de toutes les procédures et de tous les moyens engagés. Cela implique des efforts civils coordonnés s'agissant des systèmes d'alarme en amont («**early-warning**»), de la planification sur le long terme d'une politique de développement logique, des bases de droit international et de la collaboration avec les acteurs des secteurs civils et des forces de paix du pays touché.⁴ Il

4 La question de la cohérence de l'ensemble des moyens engagés et notamment les effets cumulés d'instruments militaires et civils font actuellement l'objet d'une discussion intensive au plan international. Le document du 12.12.2003 du Conseil de l'Europe sur le sujet «Une Europe sûre dans un monde meilleur. Stratégie européenne de sécurité» précise que : «Le défi consiste maintenant lier entre eux les instruments et les capacités multiples, dont le programme d'aide et le fonds de développement européens et les capacités militaires et civiles des États membres. Tous ces instruments et ces capacités déploient des effets sur notre sécurité et aussi sur celle d'États tiers. La sécurité est le préalable principal du développement.» Le recentrage de la politique de développement et de sécurité n'est pas sans susciter des oppositions ; cf. à ce propos Stephan Klingebiel, Katja Roehder, Politique de développement et de sécurité : nouvelles interfaces des situations de crise et des situations d'après conflit («Entwicklungs- und Sicherheitspolitik: Neue Schnittstellen in Krisen- und Post-Konflikt-Situationen in: Dirk Messner, Imme Scholz (Hrsg.)»); Politique de coopération de l'Allemagne, questions pour le futur («Zukunftsfragen der Entwicklungspolitik, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft 2005); Lars Knuchel, Pas de sécurité sans développement et pas de développement sans sécurité : remarques à propos des tendances actuelles de la politique étrangère de l'Union européenne, DDC, briefing de politique de développement, 04/2004. «Ohne Entwicklung keine Sicherheit – keine Entwicklung ohne Sicherheit: Anmerkungen zu aktuellen Tendenzen in der EU-Aussenpolitik, DEZA, entwicklungspolitisches briefing, 04/2004. ») Les réflexions sur les forces militaires et sur la politique de sécurité et de développement sont remarquablement peu nombreuses dans la politique africaine des Anglais, comme au sein de la « Commission for Africa » que préside Tony Blair, notamment dans le

faut prendre en compte le rôle particulièrement important et le potentiel essentiel des femmes et ceci dans toutes les phases d'un processus de paix.⁵

Les intervenants externes – civils et militaires – ne doivent assumer qu'un rôle subsidiaire. C'est la reconstruction civile qui doit dicter le sens de tous les efforts. Le nœud du problème réside dans le fait que les États qui se sont écroulés se trouvent dans l'incapacité d'assurer un minimum de sécurité sociale et de liberté politique à leurs citoyennes et citoyens. Il s'ensuit que les tâches des acteurs militaires ne peuvent consister qu'à mettre en place et à maintenir un environnement sûr pour les processus civils et des procédures de la société civile. Plus la ruine des structures étatiques et du monopole de la contrainte aura été dévastatrice, plus il sera nécessaire en général d'assurer la sécurité en engageant des moyens policiers et militaires.

Dans ce domaine également, la Suisse a une responsabilité globale. Une politique étrangère et une politique de sécurité cohérentes et responsables présupposent que la Suisse participe à ce défi. Les difficultés et les coups du sort s'agissant des mesures en faveur de la paix ne constituent pas un argument pour se soustraire à sa responsabilité en la matière. Le Conseil fédéral partage ce point de vue: le Rapport 2000 de politique de sécurité évalue le concept de la stratégie de coopération en matière de promotion militaire de la paix dans le cadre de la politique de sécurité. Le Conseil fédéral y avait envisagé des efforts accrus lorsqu'il écrivit en page 73 que la mise en oeuvre de la politique de sécurité "dépendra également d'une attribution judicieuse des ressources": "Une certaine répartition est inévitable, afin de garantir le succès de la stratégie de 'La sécurité par la coopération'". Cette répartition des ressources doit correspondre aux menaces, aux risques et aux périls effectifs. Il n'en demeure pas moins que la mise en oeuvre de la mission de promotion de la paix telle qu'elle est ancrée dans la constitution fédérale et dans la loi a été bloquée jusqu'ici par les forces politiques de la droite nationaliste, et ce malgré l'entrée en vigueur d'Armée XXI. C'est pourquoi le PS suisse exige que la Suisse s'investisse plus que ces dernières années dans la prévention et le règlement des conflits. Ce faisant, il s'agit de donner la priorité aux moyens civils par rapport aux moyens militaires. Cet engagement de la Suisse présuppose que notre pays participe activement aux forums internationaux multilatéraux en la matière, qu'il adapte les structures de son armée à cette mission de promotion de la paix et qu'il libère les ressources en personnel et en matériel en conséquence.

A3. La multilatéralisation de la politique de paix et de sécurité

La sécurité de la Suisse dépend de la paix mondiale. Le monde est devenu un système interdépendant, aussi en ce qui concerne la politique de paix et de sécurité. La vision du PS envisage donc la mise en place d'un système collectif de sécurité dirigé par l'ONU et l'OSCE, fondé sur la vision de l'universalité du droit international et un régime d'intégration de tous les acteurs importants. En effet, les alliances exclusives qui se bornent à protéger les intérêts de quelques pays ou groupes de pays, impliquent par essence le risque de liguer contre soi d'autres pays. La projection unilatérale de sa puissance sur les autres n'est pas à même de créer une paix stable et légitimée démocratiquement.

La collaboration multilatérale est essentielle pour une politique durable de paix et de sécurité. La Suisse doit commencer par collaborer au sein de l'ONU avec les pays

⁵ Selon la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU

qui, ces dernières années, ont le plus développé leurs capacités en matière de prévention, d'évitement, de blocage et de règlement des conflits. En outre, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) reste, comme avant, très importante pour le dialogue sur la politique de paix et de sécurité et accomplit des tâches importantes de politique de sécurité dans les Balkans, en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale. Mais le PS accepte également que la Suisse collabore avec l'OTAN, lorsque celle-ci accomplit des tâches dans le cadre de mandats internationaux de l'ONU. Le parti soutient donc aussi l'engagement de la Suisse dans le cadre du Partenariat pour la paix (PPP). Cependant, l'OTAN vit une transformation profonde qui fait souci: selon les planifications de l'OTAN, elle devrait désormais intervenir en priorité à l'extérieur des territoires des pays membres («*out-of-area*») et pas seulement dans des cas de défense. Le droit international doit ici mettre des barrières aux projections unilatérales de puissances et d'intérêts.

Renforcer l'œuvre européenne de paix. Le 1^{er} mai 2004, l'Union européenne a admis 10 nouveaux pays membres. Cet élargissement est une étape importante vers plus de sécurité et de stabilité en Europe. Un processus si difficile de nouvel ordre n'a que rarement auparavant pu avoir lieu de manière si circonspecte, paisible et couronnée de succès. Le conflit des Balkans a souligné les limites d'un tel processus de transformation et d'intégration. Il n'empêche: les guerres nationalistes sont restées l'exception. En l'espèce, la stratégie européenne de pouvoir civil et ce que l'on nomme le «*soft power*» ont été déterminantes: la diplomatie, les incitations économiques, les perspectives d'association et d'adhésion, la coopération de voisinage et le contrôle de l'armement. La perspective dominante de l'Union européenne reste l'encadrement juridique croissant de la politique internationale. Dans les relations entre les États, seul devrait s'imposer la force du droit et non pas le droit du plus fort. Le PS avance donc aussi des arguments relevant de la politique de paix pour soutenir l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Notre pays peut et doit participer à l'œuvre européenne de paix. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) que l'Union européenne a mise en place de manière consensuelle depuis 1993 a certes subi des revers. Cela n'empêche pas leur développement permanent. Depuis 1999, l'ensemble des capacités et structures de la politique européenne de sécurité et défense (PESD) fait partie intégrante de la PESC. On désigne par l'expression «missions de Petersberg» les mesures visant à gérer les crises militaires et civiles.⁶ À cela s'ajoutent des mesures de prévention des conflits dont l'importance augmente depuis le Sommet de Göteborg en 2001.⁷

Les impératifs de paix ne doivent pas abusivement servir à justifier un armement forcené. La politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne n'est pas encore clairement établie. Dans le cadre de critères clairement définis, il paraît adéquat que l'Union européenne intègre les «missions de Petersberg». Le PS rejette en revanche l'idée que l'Union européenne devienne une puissance militaire et un retour à la stratégie de l'équilibre militaire. Ce point de vue est d'ailleurs partagé par des pays membres de l'Union européenne comme l'Autriche ou le Danemark. L'adhésion de la

6 Les missions de Petersberg traduisent la volonté commune des États membres d'assurer la sécurité à travers des missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants; de maintien de la paix; et de force de combat pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.

7 Cf. à ce propos également la note 4. Pour plus de détails sur la politique commune de l'Union européenne en matière de politique extérieure et de politique de sécurité, cf. aussi la nouvelle plateforme européenne du PS suisse en préparation.

Suisse à l'Union européenne renforcerait ce groupe de pays. Il faut contenir la politique étrangère agressive et unilatérale des USA en renforçant et en réformant l'ONU, mais pas en mettant en place une Europe qui serait une puissance politique mondiale.

Le PS suisse exige que la Suisse augmente sa participation financière à la politique internationale de paix et de sécurité. Il faut que la Suisse augmente sa contribution aux missions de promotion de la paix de la communauté internationale dans le cadre de mandats de l'ONU ou de l'OSCE. En outre, il est indispensable de collaborer avec les pays voisins s'agissant des forces aériennes dans un processus transparent. Pour que ce type de collaboration puisse porter ses fruits, il faut intensifier l'interopérabilité de la formation, de la doctrine et de l'armement.

C'est pourquoi le PS exige en la matière le renforcement de la collaboration avec les États qui pratiquent une politique étrangère analogue. L'adhésion de la Suisse à SHIRBRIG est dès lors indispensable.⁸ Cette brigade multinationale met à la disposition de l'ONU à bref délai des troupes de casques bleus pour des engagements de promotion de la paix. Actuellement, 15 pays font partie de SHIRBRIG.⁹ Dans l'intérêt de la formation et pour mener le dialogue de la politique de sécurité, la participation de la Suisse axée sur des projets concrets dans le cadre du partenariat onusien peut s'avérer utile avec le Partenariat pour la paix (PPP) et aussi pour les «missions de Petersberg».

A4. Les plus grands risques ne sont pas des risques militaires

Un regard sur les risques encourus par notre pays quant à sa sécurité renforce les réflexions globales qu'on peut mener sur un plan européen et mondial à propos de la politique de paix et de sécurité la plus appropriée pour la Suisse. Le programme lancé par le DDPS «Analyse des risques pour la Suisse» montre clairement que :¹⁰

Les risques principaux pour la sécurité de la Suisse ne sont pas d'ordre militaire. La plus grande menace pesant sur notre pays vient de la catastrophe climatique mondiale. Puis viennent les risques les plus importants inhérents aux centrales nucléaires du pays et des pays voisins. La Suisse est vulnérable au premier chef en raison d'une part de sa dépendance vis-à-vis de systèmes fragiles de techniques industrielles comme les infrastructures informatiques et d'autre part en raison de la criminalité organisée qui peut mettre en péril notre ordre juridique. La force militairement organisée n'offre aucune protection contre les risques énumérés. Le PS suisse exige que la Confédération investisse en priorité ses moyens là où sont les risques les plus importants, soit dans le secteur civil.

8 «Multi-national Standby Force High Readiness Brigade For UN Operations». Cf. question 05.1001 de la conseillère nationale Barbara Haering, http://www.parlament.ch/afs/data/f/gesch/2005/f_gesch_20051001.htm.

9 Argentine, Autriche, Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Irlande, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie et Suède.

10 Depuis 2003 «Analyse des risques et des faiblesses de la sécurité en Suisse» («Risiko- und Verwundbarkeitsanalyse Schweiz»). L'administration fédérale a mené un programme de l'analyse des risques en Suisse de 1991 à 1999, programme repris depuis sur mandat du DDPS par le centre de recherche sur la politique de sécurité de l'EPFZ. L'objectif est de poser les bases de la formulation des défis que constitue aujourd'hui et à l'avenir l'établissement d'une politique de sécurité pour la Suisse qui soit appropriée au contexte international. La première étape a consisté à développer et à retravailler 37 scénarios dans neuf domaines (la nature, la technique, l'écosystème, l'approvisionnement, l'économie, la démographie et la santé, la migration et l'intégration, le système politique, la politique de la force), en lien avec les dangers et les risques potentiels pour l'existence qui concernent la Suisse. En outre, depuis 2003, on procède à l'analyse de différents segments permettant de se rendre compte de quelle manière les menaces diverses interagissent entre elles.

À vues humaines, il n'existe aujourd'hui plus aucune menace crédible pour la Suisse qui proviendrait d'un ennemi organisé militairement de manière conventionnelle. Suite à l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN de nombreux pays d'Europe de l'est et de la méditerranée, la ceinture formée par des démocraties stables tout autour de la Suisse s'est substantiellement élargie. Le cas classique de défense nationale dans lequel la Suisse devrait se défendre toute seule contre un ou plusieurs ennemis étatiques agresseurs et équipés à la pointe de la technologie est devenu invraisemblable pour des décennies. Les systèmes d'avertissement de conflits symétriques violents se sont fortement développés avec l'extension de l'OTAN et de l'Union européenne. Pourtant, le Conseil fédéral dispose toujours d'un instrument lui permettant de mobiliser en quelques jours 120'000 soldats équipés.¹¹ Un degré aussi élevé de préparation est inutile compte tenu de la constellation actuelle en matière de politique de sécurité, mais c'est lui qui occasionne la grande part des coûts élevés de l'armée.

Les nouveaux risques de violence sont asymétriques et indépendants du territoire. La criminalité terroriste amène avec elle des nouveaux risques de violence, pratiquement sans signes avant-coureurs et qui peuvent devenir virulents. Les actes terroristes peuvent se déclencher de n'importe où dans le pays, voire depuis l'étranger (même depuis un pays ami). Ils ne seraient pas dirigés contre notre territoire ou notre État, mais contre des installations particulièrement sensibles ou contre notre population civile. Ce qui compte en matière de politique de sécurité, c'est que ce type d'attentats ne s'insère pas dans la logique militaire habituelle et ne respectent aucune des normes de guerre fixées par le droit international. Il en résulte qu'il faut aujourd'hui repenser la distinction qui a prévalu jusqu'ici entre sécurité intérieure et extérieure.

Les risques de violence non ancrés territorialement exigent une promotion globale de la paix. Eu égard à cette «extraterritorialité» des risques de violence, un système de défense doit être de plus en plus indépendant des limites territoriales. On pourra donc évaluer la crédibilité et la légitimation de forces de riposte à partir de leur contribution à la sécurité et à la protection de la population. Dans la mesure où les nouvelles menaces ne connaissent pas de frontières, la Suisse doit aussi se poser la question de savoir de quelle manière elle veut et peut à l'avenir participer plus activement aux opérations internationales de prévention des conflits et de gestion des crises, précisément pour limiter l'acuité des menaces et des violences par la coopération. Cette question s'impose à elle en sa qualité de membre de l'ONU et d'État devant assumer la protection de sa propre population.¹²

Il y a de nombreux risques de violence contre lesquels la force militaire et technique n'offre aucune protection. Ceci vaut aussi pour les accidents impliquant des armes nucléaires qui sont toujours stockées en masse à travers l'Europe et qu'on a pas le droit d'exclure de manière absolue. Il ne faut pas exclure non plus qu'un jour des terroristes recourent à des armes nucléaires criminelles, et ce sans avertissement préalable. Il n'y a aucune protection relevant de la technique militaire face à ce type de périls. Il n'y a aucune défense technique efficace non plus contre des missiles à courte et moyenne portée.¹³ S'agissant des missiles à longue portée, le PS

11 S'y ajoute un recrutement annuel de 20'000 emplois militaires proches et une armée de réserve de 80'000 unités.

12 Cf. Andreas Wenger, Victor Maurer, Dominik Schwerzmann : La Suisse et les opérations de promotion de la paix. Tendances, chances et défis («Die Schweiz und friedensunterstützende Operationen. Trends, Chancen, Herausforderungen, Zürich 2004)

13 Theodore A. Postol a démontré dans une étude très fouillée que le contingent des missiles «Patriot», avant tout de l'armée américaine durant l'avant dernière Guerre du Golf, était absolument indéfendable ; cf. Theodore A. Postol, «Lessons of the Gulf War Experience with Patriot», in : International Security, 16ème année, no 3, hiver 1991/92, p. 119–171 ; Robert M. Stein/Theodore A. Postol, «Correspondence : Patriot Experience in

suisse estime qu'il est inutile de mettre en place de moyens limités de défense tant le degré de risque réel est faible. Le nombre de pays qui pourraient concrètement menacer la Suisse avec ce type d'armes est extrêmement faible. Pour ces pays – ou bien des terroristes – il y a des moyens bien moins coûteux de transporter des armes de destruction massive dans la Suisse qu'avec des systèmes de lance-missiles. Un tel système de défense se trompe sur les objectifs. Il paraît bien plus efficace, de déclarer l'Europe zone libre d'armes nucléaires tout en pratiquant une politique de prévention globale et de coopération active là où se trouvent des pays où des groupes posent problème. Au travers des organisations internationales, la Suisse doit augmenter sa pression sur les grandes puissances nucléaires, pour réaliser un jour prochain le désarmement nucléaire complet et obtenir l'engagement formel de ces nations de ne pas menacer les pays qui n'en disposent pas par de telles armes (ce qu'on appelle l'obligation de la garantie négative de sécurité). Les puissances nucléaires doivent aussi renoncer à développer de nouveaux types d'armes nucléaires (par exemple des «*Mini-Nukes*») et exclure de leur doctrine militaire la première frappe nucléaire. C'est le seul moyen de renforcer l'efficacité du traité de non prolifération des armes nucléaires.

La forte densité de l'habitat et la fragilité extrême des systèmes techno-industriels des sociétés modernes limite fortement l'efficacité des stratégies militaires. Dans toute guerre moderne on atteint le point de non retour à partir duquel se défendre revient à s'autodétruire. C'est pourquoi le PS Suisse rejette aussi la doctrine de défense prévue par Armée XXI.¹⁴ Aujourd'hui, la politique applicable à l'avenir de l'armée suisse ne peut que s'insérer dans une politique globale de paix et de sécurité et s'y ajuster. Le PS suisse exige dès lors que l'on fixe de nouvelles priorités à la mission de l'armée et qu'on en tire les conséquences qui s'imposent en matière de doctrine, de structures, d'effectifs, de formation et d'équipement.

the Gulf War», in: International Security, 17ème année, no 1, été 1992, p. 199–240. Voir aussi dans ce contexte Bernd W. Kubbig, «Wissen als Machtfaktor im Kalten Krieg. Naturwissenschaftler und die Raketenabwehr der USA, Frankfurt a. M./New York (Campus) 2004, S. 606, 609»; Bernd W. Kubbig, « Als Entscheidungsgrundlage für das Raketenabwehrprojekt MEADS ungeeignet. Eine Analyse der Dokumente von BMVg und Berichterstattergruppe, Frankfurt a. M. 2005 (HSFK-Report 2/2005) ».

14 Selon la conduite opérationnelle CO XXI et la conduite tactique CT XXI la défense armée consiste comme par le passé à disposer de la plus forte concentration possible de troupes et de la plus grande concentration du feu de manière à anéantir l'ennemi. [« ... Frappe maximale de l'ennemi grâce à une supériorité dans l'efficacité du feu... » CT, chiffre 836 ; « Lors de répliques réflexes et par surprise au plan tactique, il convient de mettre à profit l'avantage du temps et de s'en prendre à des parties des troupes ennemies qu'il s'agit d'anéantir ou de faire reculer. CT, chiffre ; les troupes mécanisées sont les plus appropriées pour les engagements offensifs à feu nourri, de protection et de mobilité. Elles frappent les troupes mécanisées ennemies et le cas échéant les troupes ennemies arrivées par les airs, grâce à leur mobilité sur de grands espaces et à leurs blindages. Elles ont besoin de vastes champs opérationnels. CO chiffre 145]. – La seule variante à peu près plausible permettant d'imaginer de conduire éventuellement ce type de guerre de défense, sans qu'il faille porter des coups destructeurs désastreux aussi bien à la population civile suisse ainsi qu'à nos propres infrastructures, consisterait à agir préventivement à l'extérieur des frontières du pays soit à l'étranger («champ opérationnel avancé»). C'est d'ailleurs sous-entendu mais on n'en parle pas ouvertement. En effet, dans ce « champ opérationnel avancé » vivent les populations de nos pays voisins et amis, qui ne s'attendent en tout cas pas à cela, c.-à-d. de devenir les victimes des dégâts collatéraux d'une guerre de défense menée par les Suisses.

B. Conséquences pour la politique militaire

B1. La mission de l'armée suisse

L'analyse des menaces présentée ci-dessus montre que la mission principale actuelle de l'armée suisse, soit la défense autonome du territoire, est un solde de risque minime et négligeable d'une guerre traditionnelle. Et même si contre toute attente celle-ci devait quand même devenir une réalité, la protection que la Suisse devrait assurer de manière autonome ne serait techniquement pas réalisable. C'est pourquoi le PS exige que l'armée reçoive une mission réaliste fondée sur les vrais dangers. Parallèlement, il faut redéfinir l'interface entre les tâches respectives de l'armée et celles de la police, compte tenu du fait que la frontière entre la sécurité intérieure et extérieure est devenue floue. Cette mission axée sur les risques implique que :

L'armée suisse :

- participe aux tâches de promotion de la paix de la communauté internationale, à la condition que celles-ci reposent sur un mandat de l'ONU ou de l'OSCE, s'appuient sur une base légale de droit international et excluent la participation à des actions de combat destinées à imposer la paix ;
- contribue à maintenir les capacités démocratiques et la souveraineté étatique de la Suisse sur terre et dans les airs, dans le cadre de la politique de paix et de sécurité ;
- protège la population et ses conditions de vie ;
- assure subsidiairement une aide humanitaire d'urgence et une aide en cas de catastrophe.

Voici quelques remarques sur les composantes de cette mission :

Les tâches de promotion de la paix (prévention militaire des conflits et gestion de crises) dans le cadre de l'ONU, de l'OSCE, de l'UE, (engagements pour la réalisation des objectifs de Petersberg) et du Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN. Au cours du siècle passé, le visage de la guerre a fondamentalement changé. Il ne s'agit pour ainsi dire plus de confrontations de puissance politique entre des États nationaux, leurs armées et pour des territoires: la guerre revêt aujourd'hui le visage du génocide, de la persécution violente et de la violation des droits humains et du droit international humanitaire. Les conflits violents se déroulent souvent à l'intérieur de territoires dont les frontières sont reconnues par le droit international. La population civile est la première concernée. Le PS soutient dès lors la participation de troupes suisses armées à des missions de promotion de la paix émanant de la communauté internationale des États, mais uniquement dans la mesure où il s'agit d'un mandat de l'ONU ou de l'OSCE et que celui-ci dispose d'une base légale de droit international et à l'exclusion de toute participation à des actions de combat destinées à imposer la paix par la force, et ceci, aussi bien pour des raisons de politique de paix et de sécurité que pour des raisons de politique étrangère.¹⁵ Toutefois, les engagements de l'armée à des fins de promotion de la paix ne peuvent constituer que l'instrument de

¹⁵ L'expérience montre que les possibilités d'un pays de se positionner au plan civil comme un acteur de poids se renforcent lorsque sur le plan international, il collabore aussi au niveau militaire « burden sharing ».

dernier recours d'une politique plus globale telle que les propositions de l'ONU le montrent dans le cadre de la réforme du système de sécurité collective.¹⁶

L'engagement de la Suisse pour la paix et pour protéger les populations civiles victimes de conflits violents ne saurait s'arrêter à nos frontières nationales. C'est d'ailleurs dans l'intérêt propre de la Suisse et pas seulement par solidarité avec les populations civiles qui souffrent d'une grande détresse dans les zones de crise, car la sécurité de la Suisse est indissociablement liée à la sécurité de l'Europe et à la sécurité mondiale. C'est pourquoi l'armée suisse doit remplir davantage de tâches à l'étranger. Il y a actuellement 214 personnes appartenant à l'armée suisse qui sont au Kosovo (Swisscoy), une est en Bosnie-herzégovine, 4 se trouvent en Afghanistan et une au Soudan. Il faut ajouter à cela 18 observateurs militaires, 8 démineurs et jusqu'à 20 policiers en civil. Par rapport aux besoins croissants de l'ONU et en comparaison avec l'engagement d'autres pays, c'est trop peu.¹⁷ Le PS souhaite que l'armée suisse soit en mesure d'être en permanence présente à l'étranger avec un bataillon opérationnel, soit jusqu'à 1500 soldats permanents.

Le maintien des capacités d'agir démocratiquement et de la souveraineté étatique de la Suisse au sol et dans les airs. Si la défense traditionnelle repose sur une mission de l'armée axée sur une intégrité territoriale à respecter, il s'agit aujourd'hui de déterminer avec précision ce que l'armée doit protéger et où, compte tenu de l'analyse détaillée des nouvelles formes de menaces.¹⁸ La stratégie initiée par le Conseil fédéral («La sécurité par la coopération») doit être renforcée. C'est de la sorte qu'il faut assurer et organiser la souveraineté dans les airs en collaboration avec les pays voisins.

Protection de la population et de ses ressources vitales. Le PS rejette comme par le passé l'orientation de l'armée visant des engagements dans le pays, en particulier au service de l'ordre. Et ce notamment pour des raisons de politique intérieure. L'engagement durable de l'armée pour la protection d'ambassades et de résidences étrangères est d'ailleurs un non-sens sur le plan économique également. De plus, de telles missions sont en contradiction avec les compétences spécifiques de l'armée. Le contrôle de manifestations et les tâches de surveillance ne sont pas son travail. Or, durant les dernières années, l'armée a effectué en moyenne annuelle plus de 300'000 jours de service pour la sécurité intérieure. 40% des formations CR, autrement dit jusqu'à 26 bataillons, sont régulièrement engagées dans des missions d'assistance. Et par sa décision du 11 mai 2005, le Conseil fédéral développe encore plus l'armée à des fins d'intervention à l'intérieur. Le PS Suisse refuse sur le

16 Le «Groupe supérieur pour les menaces, les défis et les mouvements de population» a déposé un rapport au secrétaire général de l'ONU le 2 décembre 2004 intitulé : « Un mode sûr, notre responsabilité commune ». Pour Andreas Zumach, il s'agirait de la plus complète de la plus intelligente et de la plus concrète des contributions en faveur de la paix qui puisse aider au renforcement et à la réforme de l'ONU, et ce depuis bientôt 60 ans que celle-ci existe. Le rapport (Cf. <http://www.runiceurope.org/french/reform/a-59-565.pdf>) analyse les principaux défis globaux du moment avec l'objectif de réussir à poser les bases d'une nouvelle compréhension mutuelle globale de la sécurité collective et d'une organisation plus efficace de l'ONU pour le 21ème siècle. Voir : (http://www.un.org/Depts/german/g_sonst/a-59-2005-ger.pdf) et http://www.un.org/peace/reports/peace_operations/.

17 À titre de comparaison, l'Irlande a en permanence mille soldats à l'étranger, comme le Danemark et la Suède. Le Danemark prévoit d'augmenter ce chiffre à 2000 d'ici 2009. La Suède se prépare à mettre à disposition des opérations de promotion de la paix 3 bataillons «Swedint» de chacun 750 à 1000 soldats. Le gouvernement autrichien s'est fixé l'objectif d'avoir en permanence un contingent pouvant atteindre 1500 soldats à l'étranger et de mettre à disposition à moyen terme une brigade cadre pouvant atteindre les 3'500 soldats.

18 Dans ce contexte, le sens à donner au monopole étatique de la force ou de la violence s'entend bien sûr dans l'idée d'assurer l'existence d'une société sans violence.

fond la stratégie du Conseil fédéral consistant à substituer au cas de défense, devenu improbable, les engagements de l'armée à l'intérieur du pays. Comme les nouveaux risques de violence, s'agissant la zone de départ et de la zone visée, ne sont plus liés au territoire et que les attaques terroristes, en particulier, ne s'arrêtent plus aux frontières du pays, la limite entre la sécurité extérieure et intérieure a cependant tendance à s'effacer. C'est le devoir de l'Etat que de garantir autant que faire se peut la sécurité de la population, également face à ces nouveaux risques de violence. Il faut d'abord à cet effet des services de renseignements efficaces et dynamiques ainsi qu'une organisation intelligente des forces de police. Le PS Suisse est persuadé que les moyens policiers à disposition ne sont pas et n'ont pas été, jusqu'à présent, préparés de manière suffisamment ciblée à la lutte contre cette menace. Une réorganisation de la sécurité intérieure est donc urgente, sur la base d'une coopération des polices cantonales et urbaines – en liaison avec un mandat de prestations de la Confédération et les moyens fédéraux y afférents, car il s'agit là de tâches nationales. Mais: en cas de crise absolue, autrement dit en présence d'une attaque terroriste contre la majeure partie de la population suisse ou contre des infrastructures vitales de notre pays, le PS Suisse accepte l'engagement de l'armée pour la protection des gens et des biens, à l'intérieur du pays également. Le domaine d'intervention de l'armée devrait cependant, en l'occurrence, se limiter à la sécurité sur une large portée et à la protection des biens de cas en cas. De plus, il s'agit de garantir la direction civile des opérations.

Aide humanitaire d'urgence et engagements en cas de catastrophes. En principe, l'aide humanitaire et l'engagement en cas de catastrophe sont l'affaire des autorités civiles. Toutefois, la rapidité de l'engagement, la protection et la sécurité des secours, la distribution de matériel d'aide et la construction immédiate d'infrastructures de secours peuvent, moyennant certaines conditions, exiger l'engagement subsidiaire de soldats. Dans tous les cas, la responsabilité des autorités civiles doit être garantie.

B2. Il y a un besoin urgent de restructuration

Il faut structurer l'organisation des forces de frappe et des capacités opérationnelles de telle manière que les missions puissent être exécutées au mieux. Ce n'est malheureusement pas le cas avec Armée XXI. C'est ainsi qu'il n'y a jusqu'ici aucune structure permanente pour les missions de promotion de la paix.¹⁹ De plus, aujourd'hui, les missions internationales de paix disposent d'à peine 1% à 2% des ressources en personnel, en moyens financiers et en matériel de l'armée. C'est insuffisant. En plus, les engagements de stabilisation au plan international exigent une restructuration des forces ; elles devront être moins nombreuses, plus légères et plus mobiles pour accomplir leur mission conformément au but poursuivi. Voici donc ce que préconise le PS suisse:

- Créer des structures modernes aptes à collaborer sur un plan multinational et hautement capables d'exécuter leurs tâches de manière flexible. Ces structures devraient répondre aux prescriptions de l'UE²⁰ et aux critères de qualité du Parte-

19 Pour les opérations de promotion de la paix (« Peace Support Operations, PSO »), le conseil fédéral a l'intention de mettre sur pied deux bataillons avec chacun deux compagnies pour un total de 500 hommes proches de l'armée. C'est un tout premier pas bien modeste dans la bonne direction.

20 Par exemple le « Framework Nation Concept » du 24 juillet 2002.

nariat pour la paix et être à même d'être engagées et transportées rapidement grâce à un professionnalisme suffisant. Ceci exige une répartition en brigades qui assument la responsabilité centrale des mandats. Ces brigades disposent d'un équipement moderne surtout pour la conduite des opérations et le soutien à la conduite, la description des missions, la logistique, la mobilité et la protection.

- Aménager ces structures de manière à ce qu'elles puissent remplir leurs missions en Suisse et à l'étranger en suivant un ordre d'engagement standardisé et unique, dont les paramètres de performance répondent aux exigences des engagements à l'étranger, de manière à assurer l'accomplissement de leurs tâches.
- S'occuper de la tâche de surveillance de l'espace aérien en collaboration avec les États voisins.
- Renoncer aux structures et aux équipements qui ne servent pas directement à accomplir les tâches prioritaires.²¹ Il s'agit aussi d'évaluer l'utilité des toujours très nombreux états-majors de conduite et le cas échéant de les dissoudre.

B3. La discussion sur l'obligation du service militaire est urgente

Le PS suisse part du principe que 50'000 personnes engagées militairement seront à même d'accomplir les missions décrites ci-dessus. Un quart d'entre elles environ doivent être à disposition avec un plus haut degré de disponibilité. Ce degré de préparation correspond à ce que l'on trouve dans les pays comparables au nôtre :

- Le Danemark dispose (sans sa flotte) de 11'500 soldats de métier et de milice²² et de 5'250 conscrit-e-s et recrues, soit un contingent total de 16'750. Il faut ajouter à cela pour l'armée de terre et de l'air environ 40'000 réservistes.
- Dans son rapport «*Bundesheer 2010*», la commission autrichienne de réforme de l'armée arrive à la conclusion qu'il faut à l'Autriche une force de 50'000 personnes pour accomplir les opérations fixées par la structure des tâches qui sont ici assez semblables aux nôtres.²³ Se fondant sur ce rapport, le gouvernement autrichien a proposé au début de cette année de réduire de moitié jusqu'en 2010 les effectifs globaux de l'armée de 110'000 à 55'000 soldat-e-s, dont 40'000 seraient constamment à disposition.²⁴
- L'Irlande (sans sa flotte) dispose de 9'400 militaires de carrière et d'une réserve active volontaire de 11'900 personnes.

Les tâches de l'armée telles qu'esquissées exigent moins de personnes qu'aujourd'hui mais celles-ci doivent être compétentes, motivées et bien formées. Aujourd'hui déjà, seul un Suisse sur deux effectue son service militaire obligatoire. Et il en résulte pourtant une armée dont l'effectif actuel dépasse largement ce qui est planifié, alors même que cet effectif visé est encore de loin supérieur à ce qu'exigerait en réalité une mission basée sur les vrais risques. Il n'y a aujourd'hui aucune légitimation de politique de sécurité à maintenir un service militaire obliga-

21 Comme les troupes mécanisées lourdes d'aujourd'hui.

22 2'800 officiers, 3'600 sous-officiers, 5'100 soldate-e-s.

23 Cf. le rapport de la commission pour la réforme de l'armée de terre, Armée de terre 2010, Vienne 2004 (http://www.bmlv.gv.at/facts/bh_2010/archiv/pdf/endbericht_bhrk.pdf).

24 Décision du 28 janvier 2005, cf. : http://www.bmlv.gv.at/archiv/a2005/akt_20050528_pk.shtml.

toire avec une infanterie surdimensionnée, destinée à entretenir une armée de terre énorme. Cependant, si les effectifs sont ramenés à 50'000 ou moins, il n'y a plus aucune raison de procéder à un recrutement fondé sur le service militaire obligatoire. Il est donc évident pour le PS que la discussion sur le service militaire obligatoire et ses alternatives de recrutement est urgente.²⁵ Voici notre motivation sur cette question :

Moralement, le service militaire obligatoire ne se justifie plus. Traditionnellement, les défenseurs du service militaire obligatoire se réfèrent à l'efficacité et à l'efficience et à des considérations de nature formelle comme l'égalité de traitement. S'y ajoute encore le vœu d'un contrôle aussi démocratique que possible de l'armée et d'un ancrage le plus large possible de l'armée dans la société. Mais ces raisons à elles seules ne suffisent pas à justifier la contrainte d'effectuer son service militaire. Si cette obligation était moralement fondée, il serait plus facile de légitimer ici la contrainte institutionnelle. Au mieux, une obligation de servir dans l'armée pourrait tout au plus revêtir la forme d'une contreprestation du citoyen compensant une prestation de l'État.²⁶ Mais compte tenu de l'absence de menaces militaires effectives, cette argumentation perd aujourd'hui tout son poids. Le cas de défense armée du territoire est par trop invraisemblable pour que l'État puisse en tirer l'obligation pour les gens de servir dans l'armée, en acceptant qu'on limite ainsi de manière forte leur liberté individuelle, ou encore – dans les cas extrêmes – leurs droits, en exigeant qu'ils mettent leur vie à disposition et qu'ils tuent des être humains. Cette argumentation sera d'autant plus limpide quand on aura enfin reconnu qu'il n'existe plus aucune mission militaire qui puisse aujourd'hui être légitimée par des principes de politique de sécurité exigeant un service militaire obligatoire fondé exclusivement sur la protection armée du territoire de son pays. Tout au contraire, lorsque les tâches d'une armée moderne sont légitimées par une politique de paix et de sécurité, l'engagement de volontaires coule de source de manière beaucoup plus évidente. Ce point de vue est partagé aujourd'hui par des pans entiers de la société, soit en raison des changements de valeurs qui sont intervenus, soit parce que cela découle naturellement des réflexions que chacun peut mener à ce propos. Un sondage effectué par l'EPFZ de Zurich montre que quelque 49% des personnes questionnées ne soutiennent pas le service militaire obligatoire mais qu'elles sont pour un service militaire volontaire; 43% des personnes sont favorables à une armée professionnelle; elles sont même 65% en Suisse romande. Les jeunes hommes et femmes entre 18 et 29 ans sont particulièrement nombreux à souhaiter la fin du service militaire obligatoire.²⁷ Un sondage effectué à fin 2004 par «Perspectives suisses» montre que sur 13'000 personnes interrogées, 57% souhaitent que l'on réorganise l'armée suisse en une petite armée de métier; 16% n'ont pas répondu et seulement 23% se sont déclarées favorables au maintien du service militaire obligatoire.

25 En été 2004, le conseiller fédéral Samuel Schmid avait posé la question de l'avenir du service militaire obligatoire. En automne 2004, le Conseil fédéral ne voulait plus en entendre parler. En octobre 2004, le congrès de brigade du Parti socialiste suisse mandatait le comité directeur pour qu'il examine la question du lancement d'une initiative populaire sur l'abolition du service militaire obligatoire. Comme première action dans ce sens, le PS a organisé une journée d'étude intitulée « Les alternatives au service militaire obligatoire » le 21 janvier 2005. Celle-ci a rencontré un grand succès, (<http://www.friedensrat.ch/wehrpflicht.tagung05.html>).

26 Dans un développement théorique, on peut en outre déceler en gros encore deux types d'obligations ou de devoirs que le service militaire obligatoire, au sens strict de sa définition, contredit. D'une part, une telle obligation qui veut qu'un jeune homme soit astreint au service militaire obligatoire du simple fait qu'il est de nationalité suisse être qu'il habite ce pays n'est pas défendable.

27 Karl W. Haltiner, Sicherheit 2004. Aussen-, Sicherheits- und verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend, Zurich: EPF 2004, p. 162–164.

Le service militaire obligatoire viole le principe de l'équité militaire. Même si l'on ne partage pas les arguments d'ordre moral présentés ci-dessus, on doit tout de même reconnaître qu'on ne peut plus maintenir le service militaire obligatoire.

- D'abord, cette obligation est dépassée du point de vue démographique. Chaque année, plus de 32'000 jeunes hommes suisses sont soumis à cette obligation. Lorsque la mission de l'armée repose sur de vrais risques, cela signifie un effectif permanent de 50'000 soldat-e-s au maximum. Si l'on s'en tient au régime des cours de répétition existant, dans lequel il faut accomplir pendant dix ans un cours de répétition annuel, il faut alors recruter quelque 5'000 soldats chaque année. Le solde de 27'000 jeunes citoyens suisses est «surnuméraire». Si l'on s'en tient à des critères un tant soi peu crédibles, seul un petit nombre d'entre eux peuvent être déclarés inaptes. Admettons alors qu'il en reste encore 20'000 qui sont aptes au service et pour lesquels il faut alors trouver une tâche en dehors de l'armée proprement dite. La protection de la population ne peut prendre en charge ces jeunes soumis à service militaire obligatoire, faute de besoin réel. Le service civil non plus n'a pas besoin de plus de 20'000 nouvelles recrues chaque année.
- Reste donc la possibilité de recourir à une procédure de concours d'entrée à l'armée ce qui violerait gravement le principe du service militaire obligatoire.²⁸ L'exigence que chaque personne astreinte au service militaire obligatoire ou à une prestation compensatoire appropriée présuppose évidemment l'existence de l'obligation générale de servir. L'équité en la matière exige en outre qu'aucune personne apte au service n'en soit privée contre sa volonté. Dans ce cas également, l'équité ne serait pas respectée si l'on était empêché de servir alors qu'on le souhaite. Donc, soit on viole l'équité, soit on admet des effectifs largement supérieurs aux besoins. Il n'y a d'ailleurs aucune autre voie et une taxe militaire de remplacement violerait également l'équité.

Une obligation générale de service à la collectivité ne serait pas une alternative. Si l'on voulait maintenir le service militaire obligatoire, il faudrait alors trouver d'autres formes de prestations compensatoires. En 2001, l'Assemblée des délégué-e-s du PS a mandaté le groupe de travail sur la politique de paix et de sécurité pour qu'il examine la possibilité de faire d'une obligation générale de service à la collectivité une alternative au service militaire obligatoire. Des discussions approfondies et des études ont amené aux conclusions suivantes: l'idée que tous les membres d'une société doivent fournir un service à la collectivité porte en soi des éléments de valeur s'agissant de la solidarité au sein de cette société. Mais elle n'est pas réalisable. En premier lieu, une telle obligation amènerait sur le marché des dizaines de milliers de personnes astreintes, ce qui favoriserait un dumping salarial inacceptable. Cette obligation violerait par ailleurs le principe de droit international qui interdit le travail forcé. À l'exception du service militaire obligatoire, l'obligation de servir n'est envisageable d'un point de vue juridique que s'il s'agit de faire face à des situations de périls extraordinaires qui menacent l'existence et pour lesquels les moyens d'action ordinaires ou le marché s'avèrent insuffisants ou inefficaces.²⁹ Ce n'est de loin pas le cas de la Suisse. En 2004, la Direction du droit international public a rédigé une explica-

²⁸ Il y a déjà des jugements entrés en force à ce propos en Allemagne. Le tribunal administratif de Cologne a jugé le 23 décembre 2003 (archives 8 L 3008/03) que les nouveaux critères de recrutement pour le service militaire obligatoire violaient la constitution. http://www.deutsches-wehrrecht.de/WR-Urteile_Text.html.

²⁹ Une commission du Conseil fédérale sur l'obligation générale de servir était déjà parvenue à cette conclusion en 1994.

tion à ce propos: dans les circonstances actuelles, une obligation générale de servir serait contraire au droit international, à la fois de manière générale et aussi selon la pratique des organes de Strasbourg appliquant l'article 4 de la Convention européenne des droits humains (CEDH), car elle violerait les droits fondamentaux et les droits humains, en particulier l'interdiction du travail forcé.³⁰ Il va de soi qu'il serait incompréhensible et peu responsable de vouloir renoncer aujourd'hui en Suisse aux prestations de civilistes très motivés. Un groupe de travail du PS planche actuellement, sous la présidence de Ruedi Winet, sur la question de savoir de quelle manière le service civil lié au service militaire obligatoire peut être poursuivi de manière attractive sous forme de service volontaire à la société.³¹

Le mythe du meilleur contrôle démocratique des armées qui connaissent le service militaire obligatoire. On a souvent entendu avancer les motifs selon lesquels les armées qui recrutent suite à l'obligation de servir sont mieux contrôlées démocratiquement que les armées formées de volontaires. Mais il s'agit là d'un mythe. Les États anglo-saxons privilégient depuis toujours les armées de volontaires et ce n'est qu'en cas d'absolue nécessité qu'ils recourent à une forme mixte de recrutement obligatoire et volontaire. Or l'histoire démontre que ni en Grande-Bretagne, ni au Canada, ni en Australie, ni en Nouvelle-Zélande ou aux USA on n'a jamais connu le danger d'une caste militaire qui aurait tenté de menacer la démocratie. Au Chili (1973), en Argentine (1976), au Brésil (années 60 et 70), en Uruguay (1974) et dans d'autres États sud-américains, en Grèce (1967–74), il s'agissait par contre à chaque fois d'armées composées de soldats soumis à l'obligation de servir, qui ont procédé à des putsch et ont ensuite mis toute la population sous pression. En Suisse aussi, ce sont des soldats soumis à l'obligation de servir qui ont ouvert le feu sur leur propre population pendant la grève général de 1918/19, comme à Genève en 1932. Ce qui est en revanche essentiel, indépendamment du mode de recrutement, c'est de développer et de concrétiser des instruments efficaces du contrôle démocratique sur les forces militaires.

Inefficacité économique. Sur un plan plus pragmatique, il y a un argument supplémentaire contre l'obligation générale de servir dans l'armée. Si, dans le budget de l'État, l'armée semble dans ce cas une dépense pas trop élevée, en revanche, si l'on prend en compte tous les coûts indirects qui pèsent sur l'économie publique, une telle armée est plus chère qu'une armée de volontaires. De plus, dans la concurrence globalisée, un tel système constitue un inconvénient pour les entreprises qu'il serait faux de vouloir minimiser et ce n'est pas un hasard si les associations économiques importantes mettent en question l'obligation de servir. Aujourd'hui, pour les entreprises, une carrière militaire n'est plus perçue comme un gain, mais plutôt comme un facteur de coûts à éviter dans toute la mesure du possible.

Une chose est claire en tout cas pour le PS: il n'est plus possible aujourd'hui de maintenir le service militaire obligatoire. Aussi bien ceux qui le rejettent pour des questions morales, que ceux qui considèrent qu'il s'agit simplement d'un mode de recrutement inapproprié et injuste s'agissant d'une armée redimensionnée en fonction de ses vrais missions, considèrent aussi qu'il est urgent de mettre un terme au service militaire obligatoire. Sous l'angle de la «*Realpolitik*», il doit être possible aujourd'hui de suspendre l'accomplissement du service militaire obligatoire, alors que sa suppression définitive devrait prendre plus de temps, compte tenu de la valeur symbolique et traditionnelle qu'il revêt dans notre pays.

30 DFAE, direction du droit international public (Daniel Klingele) dans une lettre au conseiller national Boris Banga, le 22 novembre 2004.

31 En Italie, ce modèle est un succès. Cf. <http://www.cgil.it/serviziocivile/> et <http://www.serviziocivile.it/index.asp> ; aussi <http://www.das-parlament.de/2005/07/Thema/006.html>.

B4. Une armée de volontaires est une perspective pour le moyen terme

Le PS s'est exprimé en 2001 pour un modèle d'armée dans laquelle des volontaires effectueraient un temps de service donné (par exemple trois ou sept ans) en qualité de soldat-e-s à durée déterminée. Ces dernières années, des discussions approfondies et des comparaisons à l'échelle internationale ont montré qu'il y avait aussi de bons arguments en faveur d'une armée de milice volontaire.³² Aujourd'hui, le PS suisse reformule et développe sa proposition de réforme en ce sens qu'il faudrait *une armée composée à la fois d'un noyau de professionnels-les, engagés pour une durée déterminée ou indéterminée, et d'une milice de volontaires*. Une milice volontaire comprend des proches de l'armée qui exercent une activité professionnelle civile principale. Ces personnes s'engagent volontairement, c.-à-d. sur la base d'un contrat de travail, à suivre une formation militaire de base et ensuite à de courtes périodes de service militaire (cours de répétition). Voici brièvement les avantages d'une milice volontaire dans une armée :

- Cela donne une large base socioéconomique à l'armée, qui profite par ailleurs à moindre coût de précieux savoir-faire acquis dans le civil.
- L'armée dispose ainsi de volontaires motivés et compétents avec une répartition intéressante des âges.
- Ce système favorise un enracinement de l'armée dans la société, notamment pour les militaires de carrière.
- Il permet d'ajuster les effectifs de manière flexible.
- C'est moins cher qu'une armée recrutée via l'obligation générale de servir.
- Cela assure une progression des connaissances et un haut degré de formation.
- La dépense est supportable.
- Cela permet de recruter des volontaires pour les tâches classiques de la protection de la population.

Pour pouvoir recruter des militaires volontaires, il faut au préalable créer des incitations ciblées :

- des engagements sensés et bénéficiant d'une forte acceptation politique ;
- une formation de haut niveau quant à la qualité ;
- une indemnisation financière appropriée.

Il est déterminant pour le PS qu'une sélection par la négative ne conduise pas à la création d'une armée de «Rambos». En recrutant une armée de milice volontaire, il faut veiller à écarter d'emblée les personnes qui présentent une forte propension à la violence. De plus, il faut un contrôle politique intensif des troupes, un renforcement marqué de la conduite et une stratégie de promotion ciblée. Il faut concevoir la formation militaire de manière à ce qu'elle ne soit pas en contradiction avec les compétences civiles des volontaires, ni avec les capacités que l'économie privée privilégie, mais qu'elle serve de complément bien adapté. C'est la seule manière de forger une réputation de première classe pour l'armée suisse et c'est seulement de la sorte qu'on peut justifier l'engagement de volontaires dans une armée. Voici ce que pourrait être la composition de notre armée:

³²Plusieurs pays font de bonnes expériences avec ce type de modèle pour leur armée : l'Irlande, la Suède, l'Australie, la Grande-Bretagne et – vu globalement – les USA aussi.

| | |
|--------|--|
| 12'000 | militaires de carrière à durée déterminée ou indéterminée formant le noyau professionnel de l'armée |
| 38'000 | volontaires de milice |
| 4'000 | employé-e-s civils pour l'administration, la logistique, les places d'aviation et les places d'armes |
| 500 | apprenti-e-s |

Un modèle provisoire pour la transition. On peut assurer la transition en commençant par réduire fortement la durée du service militaire obligatoire, ce qui permettrait de bien réussir cette transformation de l'armée suisse. Voici la composition de notre armée dans cette phase transitoire :

| | |
|--------|--|
| 7'500 | militaires de carrière à durée déterminée ou indéterminée formant le noyau professionnel de l'armée |
| 30'000 | volontaires de milice |
| 18'000 | astreints au service militaire ³³ . |
| 4'000 | employé-e-s civils pour l'administration, la logistique, les places d'aviation et les places d'armes |
| 500 | apprenti-e-s |

Dans ce modèle provisoire, l'obligation générale de servir n'est pas supprimée d'un coup, mais pas à pas. C'est de cette manière qu'ont procédé la plupart des pays européens, qui n'ont pas aboli l'obligation de servir en changeant leur constitution, mais en procédant pas à pas par des décisions du gouvernement et par des modifications de loi permettant de mettre en place un nouveau système. Cela a notamment comme conséquence qu'en cas de péril en la demeure, le gouvernement ou le parlement peuvent rapidement rétablir l'obligation générale de servir par des arrêtés urgents.³⁴

Les besoins en armement et le budget militaire. Le besoin en armement est une conséquence directe de la mission de l'armée. Dès l'instant où l'on s'écarte du modèle de défense nationale par la défense territoriale autonome, dans le cadre de figure d'une guerre symétrique qui se préparerait en Europe, on peut renoncer à d'immenses stocks de munitions et diminuer le degré de mécanisation. Une baisse de ces volumes permet de réaliser des économies substantielles. C'est le cas également s'agissant des blindés et de la DCA. De plus, pour des raisons de sécurité intérieure et compte tenu de la démilitarisation de la société, et aussi pour faire des économies, il faut abolir la pratique qui veut que les soldats conservent leur fusil à domicile. Une armée dont la mission repose sur l'analyse des risques réels selon le modèle esquissé par le PS suisse permet de diminuer sensiblement les dépenses militaires de la Suisse.

33 Militaires en service long, 4 mois au bout, ensuite licenciement. Les volontaires de milice sont recrutés parmi les militaires en service long, 3 recrutements par an: 3 x 6'000 recrues. Les 14'000 personnes obligées de servir qui ne sont pas prises en compte payent comme aujourd'hui une taxe militaire de remplacement; mais contrairement à l'état actuel, celle-ci est unique.

34 Il s'agirait d'examiner dans quelle mesure ce modèle transitoire permettrait de s'approcher par exemple du modèle danois de manière à diminuer encore davantage les effectifs.

B5. Une stratégie de promotion professionnelle ciblée

Chaque diminution des effectifs d'une armée apporte avec elle un surnombre d'officiers routiniers qui freinent l'action des jeunes cadres motivés par les innovations. Le DDPS a réagi à cette situation en ce sens qu'il a dissocié les salaires des grades militaires, ce qu'il faut saluer. Mais il manque toujours une vraie stratégie de promotion professionnelle. C'est pourquoi le PS exige qu'on élabore un concept global permettant de réformer tout le système actuel des promotions, en s'inspirant des standards internationaux. Il s'agit aussi de mettre particulièrement l'accent sur la dépolitisation des mécanismes: les opinions politiques, la provenance géographique, des critères d'ordre ethnique ou sexuel ou autres qui ne doivent plus influencer les promotions militaires. Le seul critère valable est celui de la capacité à exercer la fonction militaire prévue. Il s'agit aussi de mettre en place des filières de cadres en recourant à des modules, de manière à rendre le système perméable en permettant aussi l'accès à des non universitaires. C'est la condition à toute planification appropriée d'une carrière. Le concept doit aussi proposer une planification permettant aux officiers de plus de cinquante ans de quitter le service plus tôt de manière à permettre l'intégration de jeunes cadres tournés vers l'innovation. Il faudra aussi prévoir la manière dont des états-majors de planification devenus inutiles pourront être supprimés rapidement. Il faut enfin supprimer le droit que s'arrogé l'armée d'obliger un jeune à « continuer ».

B6. Renforcer la conduite à l'intérieur

L'armée suisse est la dernière du monde occidental à n'avoir aucun concept de la conduite à l'intérieur, concept qui soit soumis à la surveillance d'un organe indépendant externe.³⁵ Le PS exige que soit élaboré un tel concept. C'est déterminant pour la qualité démocratique et d'état de droit de notre armée. La constitution fédérale interdit les discriminations en fonction des préférences sexuelles, de la couleur de la peau, de la religion, de l'origine, ou en fonction de toute autre critère portant sur la spécificité d'un individu. Il s'agit donc d'appliquer concrètement ces prescriptions à tous les échelons («*diversity-guidelines*»). De plus, les obligations des militaires doivent être ancrées dans les droits humains et le régime d'un État de droit tel qu'il découle de la constitution fédérale de sorte qu'il n'y ait aucune place dans l'armée pour des comportements extrémistes ou de la propagande haineuse de quelque nature qu'elle soit. La discipline militaire doit être adaptée en conséquence et renforcée. Parallèlement, il faut abolir la justice militaire qui peut sans autre être remplacée en assurant aux tribunaux civils le soutien de juges disposant de connaissances militaires spécifiques. Il faut aussi créer un poste *d'ombudsman-woman* qui puisse contrôler et imposer ces structures de conduite.

35 Cf. postulat 05.3060 du conseiller national Hans Widmer, dans lequel il demandait au Conseil fédéral le 10 mars 2005 de présenter un rapport sur la conduite à l'intérieur de l'armée. S'agissant du concept allemand de conduite de l'armée à l'intérieur, cf. www.zentruminneruehrung.de

B7. Les diminutions de personnel au DDPS et dans l'armée doivent être supportable pour les personnes et les régions touchées

Le processus de restructuration et de diminution du personnel au sein de l'armée a touché des milliers d'employé-e-s dans leur existence professionnelle depuis le début des années 90. Le PS a toujours insisté pour qu'on pratique une politique active de reconversion professionnelle, c.-à-d. une conduite politique de cette restructuration qui intègre les éléments sociaux, écologiques et économiques et qui prévoit des mesures de compensation pour les personnes et les régions touchées. Pendant des années, le DDPS a prétendu qu'une véritable reconversion était impossible. L'exemple donné par certaines régions comme le canton de Berne, notamment à Thoune, montre cependant qu'on peut réussir une bonne politique en la matière. Même la RUAG réalise aujourd'hui 36% de son chiffre d'affaires sur les marchés civils. En d'autres endroits, la reconversion a été freinée en raison de résistances découlant de comportements de nature essentiellement idéologique. Il est important de tirer les conclusions qui s'imposent des expériences faites à ce jour. Il faut pour cela procéder à une analyse globale des restructurations qui ont eu lieu jusqu'ici dans le secteur militaire et faire une évaluation des expériences réalisées avec les reconversions, en particulier dans les secteurs ayant trait aux lieux touchés et à la restructuration des tâches administratives. Cette évaluation fournira des données précieuses pour les prochaines mesures de diminution de personnel et de restructuration. Les coûts des plans sociaux doivent être mis en perspective avec une politique active de marché du travail et régionale.

B8. Une structure centrale pour remplacer les quatre organisations territoriales

C'est le Service territorial qui assure dans Armée XXI la direction et coordination de la collaboration entre l'armée et les autorités et organisations civiles. Pour la répartition des compétences, il existe quatre zones territoriales d'engagement. Chaque région territoriale dispose d'un état-major; et chaque canton y est encore représenté par un état-major de liaison territorial cantonal. Les commandants de ces régions territoriales dirigent généralement les engagements subsidiaires et coordonnent la collaboration entre civils et militaires. Les états-majors des régions territoriales sont les organes de liaison militaires avec les organes de conduite civils des cantons et les autres services ou organisations dans leurs zones de compétence.

Cette structure est inefficace, car trop nombreux sont les états-majors chargés des mêmes tâches. Simultanément, elle ouvre la porte à des intérêts particuliers fédéralistes. Le PS exige que la conduite et la coordination de la collaboration entre l'armée et les autorités et organisations civiles soit assurée par une structure centrale, comme cela se voit depuis longtemps dans la plupart des armées d'Europe.

Conclusion

Pour le PS Suisse, il n'est pas satisfaisant de maintenir une armée surdimensionnée en se contentant de phases d'adaptation limitées. Quiconque décide aujourd'hui que la Suisse doit continuer à disposer d'une armée devrait fonder cette décision sur un mandat pour l'armée et une structure de celle-ci qui soient à même de se conformer aux véritables exigences en matière paix et de sécurité. Que ces exigences ne correspondent plus aujourd'hui au cas traditionnel de la défense du territoire est certes réjouissant. Mais le fait qu'existent aussi, en parallèle et dans une mesure croissante, des risques non militaires et de nouvelles menaces sans liens avec le territoire exige une réflexion politique active pour l'aménagement d'une politique de la paix et de la sécurité axée sur l'avenir et cohérente.

Le PS Suisse attend

- que le Conseil fédéral institue une commission indépendante pour l'élaboration de nouvelles stratégies militaires, moyennant recours à des experts internationaux;
- que le PDC et le PRD se concertent avec le PS pour accompagner ce projet de réforme.

Le présent papier de réflexion sur un concept est une offre du PS Suisse pour contribuer à la suite du développement de l'Armée suisse. Il précise dans quelle direction la réduction et la transformation de l'armée doivent aller. On ouvrirait davantage les perspectives en s'attaquant à ce nouveau concept et en répondant aux vraies questions en matière de paix et de sécurité, plutôt que de se camper dans des débats rétrogrades et virtuels tels que l'UDC en mène.